

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 15 mars 2013 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2013 d'un concours prévu à l'article 5-2 du décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié et fixant la date des épreuves orales ainsi que le nombre de postes offerts pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat

NOR : DEVK1306836A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 15 mars 2013, est autorisée au titre de l'année 2013 l'ouverture du concours (par spécialités) prévu à l'article 5-2 du décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Le concours est ouvert dans les spécialités suivantes :

Chimie ;
Sciences de la Terre ;
Sciences de la vie ;
Environnement ;
Electronique, instrumentation ;
Informatique ;
Economie.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au jeudi 25 avril 2013, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 24 septembre 2013.

Le nombre de places offertes au concours d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat est fixé à 20 réparties comme suit, en fonction des spécialités :

Chimie	1 poste en chimie organique
Sciences de la terre	3 postes, dont : 2 en géologie 1 en mécanique des sols
Sciences de la vie	2 postes, dont : 1 en hydrobiologie 1 en milieux naturels et écosystèmes
Environnement	1 poste en déchets
Electronique, instrumentation	4 postes, dont : 2 en génie mécanique et industriel 1 en automatique 1 en génie électrique
Informatique	5 postes, dont : 4 en systèmes d'information dont l'aide à la décision et à la gestion 1 en infrastructures-système
Economie	4 postes, en aménagement et développement territorial
Total	20 postes

Nota :

1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- via internet, à l'adresse www.developpement-durable.gouv.fr, puis « concours et formations », rubrique « concours ».
- via intranet, à l'adresse <http://intra.rh.sg.i2/> rubrique « concours et examens ».
- par téléphone, lettre ou visite auprès d'une direction départementale (DDT : départementale des territoires – DDTM : direction départementale des territoires et de la mer, DEAL : direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou d'une direction régionale (DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DRIEA-IF : direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France), CIFP ou centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) selon le lieu de résidence.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au jeudi 25 avril 2013.

2. L'inscription s'effectue :

a) Soit par téléchargement :

Le dossier papier peut être téléchargé sur internet et sur intranet aux adresses suivantes :

– via internet, à l'adresse www.developpement-durable.gouv.fr, puis « concours et formations », rubrique « concours », puis « inscriptions » et « téléchargement en ligne ».

– via intranet, à l'adresse <http://intra.rh.sg.i2/> rubrique « concours et examens », puis « inscriptions », puis « téléchargement en ligne ».

b) Soit par lettre ou visite.

Le dossier papier peut être obtenu aux adresses citées en 1 (DDT, DDTM, DEAL, DREAL, DRIEA-IF, CIFP ou CVRH).

Pour recevoir un dossier papier par courrier, joindre impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif lettre en vigueur pour une lettre de 200 g.

Toute demande d'inscription sur dossier papier sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ce concours. Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du jeudi 25 avril 2013 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, et libellée de la façon suivante : ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, SG/DRH/RM1, concours externe par spécialités d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat, tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex.

Tout dossier parvenant au bureau des recrutements par concours, pôle technique, SG/DRH/RM1 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au jeudi 25 avril 2013 (date de clôture des inscriptions) ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste, sera refusé.